



Publié le : 21/10/2024

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 16 octobre 2024 à 17 heures 00

Question n°22

### Convention de financement avec la Conférence des Financeurs - Actions collectives de la Maison des Séniors

Le Conseil d'Administration, convoqué le 9 octobre 2024, s'est réuni au Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Besançon.

Administrateurs en exercice : 17

Sous la présidence de Madame Sylvie WANLIN, Vice-présidente du CCAS :

#### Etaient présents :

Monsieur Hasni ALEM / Monsieur Claude BILLOD / Monsieur Yves CHANSON / Monsieur Cyril DEVESA / Monsieur Michel JOURNEAUX / Madame Myriam LEMERCIER / Madame Agnès MARTIN / Madame Claudine MAUGAIN / Monsieur Michel PELLATON / Monsieur Jean-Hugues ROUX / Madame Sylvie WANLIN

#### Etaient absents :

Monsieur Bernard AVON / Madame Valéry GARCIA / Madame Nadia GARNIER / Monsieur Ludovic FAGAUT, **donne pouvoir à Madame Myriam LEMERCIER à partir de 17h20, soit à partir de la question n°14, excepté pour les questions n°17, 22, 23 et 25** / Monsieur Alfred M'BONGO / Madame Anne VIGNOT, **donne pouvoir à Madame Sylvie WANLIN**

**REÇU EN PREFECTURE**

Le 21 octobre 2024

VIA DOTELEC TÉLÉTRANSMISSION

025-262500564-20241016-D00188110-DE

Date de dépôt en Préfecture :

## DÉLIBÉRATION

Incidence financière	
BP 2024 P148-Subventions et participations du Département	Montant prévu au BP 2024 : 70 906€ Montant de l'opération : 67 684€

**Résumé :** En réponse à l'appel à projets portant sur la prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées pour l'année 2024, le CCAS reçoit un soutien financier de la Conférence des Financeurs pour la réalisation de six projets :

- « Connecté à tout âge : formation des aînés au numérique »,
- « Séniors, oui au numérique »
- « Séniors : sportez-vous bien », 2 groupes
- « Préparer et bien vivre sa retraite : "une nouvelle vie qui s'offre à moi" »
- « Préparer et bien vivre sa retraite : forum au Kursaal ».

Le présent rapport a pour objet la signature de la convention de financement pour l'octroi de subventions à hauteur de 67 684 € pour les 6 projets.

### Référence au Projet social 2022-2026 :

Axe 1 : Intervenir auprès des publics prioritaires identifiés dans l'ABS

Axe 2 : Maintenir ou accompagner vers l'autonomie les publics relevant du CCAS au sens de l'autonomie sociale et économique – De « l'urgence vers l'autonomie »

Axe 3 : Faciliter l'accès aux droits et leur maintien (aller vers, simplification...)

Axe 4 : Faire du CCAS l'interlocuteur majeur des politiques du handicap et de l'âge en lien avec la dimension accessibilité pour mieux vivre dans la ville

Axe 5 : Optimiser les moyens, les ressources et le patrimoine du CCAS pour pérenniser son action de service public

Axe 6 : Faire savoir et valoriser l'action du CCAS

Sans objet

### I - Contexte

La loi n°2015-1776 du 28 décembre 2015, relative à l'adaptation de la société au Vieillessement (ASV), fait de la prévention de la perte d'autonomie et du maintien à domicile des personnes âgées l'un des objectifs majeurs du système de santé et de l'organisation du secteur social et médico-social.

Dans ce contexte, la loi ASV prévoit la mise en place, dans chaque département, d'une Conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées. Ce dispositif, en réunissant les financeurs de la perte d'autonomie, favorise la participation la plus large possible des différents partenaires et acteurs du territoire œuvrant en faveur de la prévention de la perte d'autonomie.

Sur le territoire du Doubs, elle est installée depuis le 21 juillet 2016 et est présidée par Monsieur Denis Leroux, Vice-président du Département en charge de l'autonomie des personnes âgées et handicapées, du développement et des usages du numérique. L'Agence régionale de santé et la Mutualité sociale agricole en assurent la vice-présidence.

Elle est composée, en outre, des autres membres de droit suivants: l'ANAH, la MSA, la CARSAT, le RSI, la CPAM, la Mutualité Française, l'AGIRC-ARRCO, l'UDCCAS, l'Association des maires du Doubs et l'Association des maires ruraux du Doubs.

Cette instance de coordination institutionnelle a pour mission de définir un programme coordonné de financement d'actions individuelles et collectives de prévention de la perte d'autonomie. Ainsi, elle fédère les acteurs du secteur, afin de proposer une réponse lisible et cohérente pour les personnes âgées et leurs aidants.

Au titre de l'appel à projets de 2024, le CCAS de Besançon, par le biais de la Maison des Séniors, a présenté 6 projets autour des axes prioritaires suivants :

- Préparer le passage de la vie active à la retraite :
  - o Préparer et bien vivre sa retraite : forum au Kursaal
  - o Préparer et bien vivre sa retraite : "une nouvelle vie qui s'offre à moi"
  - o Connecté à tout âge : formation des aînés au numérique
  - o Séniors, oui au numérique
  
- Garantir le capital autonomie et développer la prévention santé :
  - o Sportez-vous bien, groupe 1
  - o Sportez-vous bien, groupe 2

## **II – Présentation de la convention**

En réponse à l'appel à projets, le CCAS reçoit donc le soutien financier de la Conférence des financeurs pour les six projets suivants :

- Journée forum au Kursaal de Besançon pour préparer et bien vivre sa retraite

Cette action, qui existe depuis 2019, vise à organiser une manifestation au Kursaal de Besançon pour permettre aux personnes qui souhaitent préparer et bien vivre leur retraite de rencontrer les représentants des régimes de retraite de base et complémentaires, ainsi que de nombreux acteurs de la retraite, de la santé et du monde associatif. Elle est complétée par des conférences thématiques (conseils des notaires, nutrition, sport-santé, bien-être, approche psychologique...).

Ce forum s'organisera en plusieurs temps :

- Présence d'une vingtaine de partenaires réunis au Kursaal et intervenant sur les thèmes suivants :
  - *Comment préparer sa retraite d'un point de vue administratif et financier ?*, avec la participation de la CARSAT, de l'IRCANTEC et la CNRACL, les caisses de retraite complémentaire,... Les visiteurs peuvent s'entretenir avec les partenaires pour faire un point individuel sur leur situation.
  - *Comment profiter de sa retraite en bonne santé ?* avec la participation du réseau sport santé, des partenaires proposant des actions de sport-santé.
  - *Comment organiser et investir son temps libre ? Comment se sentir utile, créer du lien social ?* avec la participation des acteurs de la vie associative, du bénévolat et les services de la ville offrant une diversité d'actions (musées, bibliothèques,...).
  
- Conférences animées par des experts autour des thématiques suivantes :
  - *Conférence 1* : préparation à la retraite : les aspects juridiques, administratifs, et financiers, par les Caisses de retraite
  - *Conférence 2* : se protéger et protéger les siens, par la Chambre Interdépartementale des Notaires de Franche-Comté.

Une demi-journée de conférence-débat sera également organisée avec une approche psychologique, philosophique, affective du passage à la retraite. A la suite de la conférence, une séance d'échanges et des ateliers d'initiation (ex. sophrologie, socio-esthétique, prévention sommeil, nutrition...) seront proposés.

L'objectif est de toucher 200 personnes sur l'ensemble des temps proposés.  
Le montant accordé par la Conférence des Financeurs pour l'organisation de cette journée par la Maison des Séniors est de 3 731 €.

- Préparer et bien vivre sa retraite : une nouvelle vie qui s'offre à moi

Cette action s'inscrit dans la l'évolution de l'offre que la Maison des Séniors souhaite apporter aux futurs et jeunes retraités, en complément de la journée de Forum retraite.

A chaque édition, des ajustements sont proposés, alimentés par les échanges avec les participants, les intervenants, l'assemblée des sages de la ville de Besançon...

Ce sont ces échanges qui ont conduit le CCAS à proposer cette nouvelle approche, avec des après-midi thématiques, à la Maison des Séniors, afin d'échanger sur : prendre soin de sa santé, entretenir son bien-être physique et mental, créer de nouveaux liens sociaux, occuper son temps libre... Ainsi, l'intervention de spécialistes de l'alimentation (diététicien(ne), médecin), de psychologues, de partenaires associatifs permettra au groupe (20 personnes maximum) d'échanger, de mieux comprendre et appréhender cette nouvelle étape de la vie.

Les après-midi « rencontres à thème » offriront la possibilité d'échanger, en petits groupes, de profiter du partage d'expérience et éventuellement de tisser des liens entre participants. La Maison des Séniors souhaite proposer 6 après-midi « rencontres à thème » pour un groupe de 20 personnes, sur inscription. Les thématiques envisagées sont :

- Alimentation,
- Bien-être psychologique,
- Occuper son temps libre (par le bénévolat par exemple),
- Se fixer des objectifs et les atteindre,
- Une nouvelle vie à deux.
- ...

Participants attendus : groupe de 20 personnes  
Le montant accordé pour ce projet est de 4 420 €.

- Connectés à tout âge

Cette action vise à promouvoir l'usage du numérique auprès des aînés, en s'adaptant à leurs besoins et, si nécessaire, à l'outil qu'ils utilisent (les formations sont proposées sur tablette numérique ou sur PC).

Deux niveaux d'apprentissage sont proposés, initiation ou perfectionnement. Les points suivants sont abordés pendant les formations :

- prise en main, personnalisation de l'outil, usage de la confidentialité, navigation sur internet, connaissance des réseaux sociaux et des applications ludiques et de lien social (whatsapp, facebook, messagerie...).
- usage administratif du numérique : connaissance personnalisée des sites utiles à la personne, réalisation de formalités administratives en ligne, découverte des sites potentiellement utiles (service-public.fr, site de la Ville, site du Département, etc.) avec une attention particulière portée à la confidentialité des données personnelles et des mots de passe.

Des cycles de 12 séances sont proposés pour le niveau initiation, et de 10 séances pour le niveau perfectionnement.

Si besoin, des tablettes numériques peuvent être prêtées le temps de la formation.

Pendant le cycle de formation de niveau « initiation », les usagers peuvent bénéficier d'un conseil à domicile de 2 heures, pour les aider à la configuration des outils personnels, au choix de matériel, à la recherche d'un fournisseur d'accès, répondre à leurs problématiques individuelles, etc.

Des séances hebdomadaires dans 3 maisons de quartier (Bains Douches, Nelson Mandela et Montrapon) sont également proposées aux participants avec les formateurs, pour approfondir les points évoqués en séances, sur le principe d'une foire aux questions visant à résoudre des difficultés ponctuelles, approfondir ou réviser un aspect qui aurait été mal compris... Ces séances sont ouvertes à tous les seniors bisontins, sur inscription.

L'action a pour objectif de former 150 personnes par an (15 groupes de 10 personnes).  
Le montant accordé pour ce projet piloté par la Maison des Séniors est de 45 500 €.

- Journée Séniors, oui au numérique

La Maison des Séniors porte, depuis 2018, une action de formation au numérique spécifiquement adaptée au public sénior, qui sera reconduite à nouveau en 2024-2025.

L'action « Séniors, oui au numérique » a pour objectif l'organisation d'une journée événementielle. Elle vise à attirer un public curieux d'avancer sur le sujet, qui s'interroge, qui rencontre des problématiques particulières, qui souhaite approfondir et affiner ses usages ou qui a des réticences à l'utilisation de l'outil numérique et qui ne fait pas encore appel aux services d'accompagnement proposés, par méconnaissance ou par crainte de ne pas y arriver.

Cette journée, en accès libre, doit également permettre à des personnes qui rencontrent des problématiques spécifiques de bénéficier de conseils gratuits, sans avoir besoin de faire appel à un prestataire onéreux ou avant de s'engager dans l'achat de matériel, le suivi d'une formation, etc.

La journée « Séniors, oui au numérique » sera composée des temps suivants :

- Un café quizz convivial autour des questions numériques,
- 6 ateliers de 2h sur des thématiques à préciser (exemples : échanger avec mes proches à distance avec mon smartphone, organiser mes fichiers sur mon ordinateur et gérer mes documents, découvrir la généalogie grâce aux outils numériques, gagner en aisance avec les emails et les visioconférences, prendre soin de ma santé grâce aux outils numériques, comment choisir les bons appareils en fonction de mes besoins, tour d'horizon des démarches et services numériques de ma commune...),
- Des stands d'information, de réponses aux questions individuelles et de découverte de certains outils plus ludiques (casques de réalité virtuelle par exemple), et présentation de l'offre de formation ou d'accompagnement existant sur la commune.

L'objectif est de toucher 150 personnes sur l'ensemble des temps proposés.

Le montant accordé par la Conférence des Financeurs pour l'organisation de cette journée par la Maison des Séniors est de 4 400 €.

- Séniors, sportez-vous bien !

Il s'agit, en premier lieu, de développer une offre d'activités physiques accessibles et adaptées pour proposer aux seniors une pratique suffisante, régulière et encadrée.

Par ailleurs, ce projet renforcera la lutte contre la sédentarité des séniors, visera l'amélioration de leur mobilité dans leur environnement de proximité et permettra de prévenir les chutes. Enfin, il participera au maintien de l'autonomie à domicile, en s'appuyant sur des activités stimulant les différents sens et mobilisant les aptitudes physiques et cognitives, tout en créant et/ou maintenant du lien social.

Modalités prévues :

- Des séances de pratique sportive adaptée d'1h30 tous les 15 jours environ (hors vacances d'été), soit 20 séances au total,
- 3 séances d'initiation à la pratique d'autres sports recommandés pour les personnes âgées,
- 3 séances en extérieur, dans un format de marches sécurisées sur un thème préalablement choisi,
- Une séance exceptionnelle et festive, organisée sur une journée d'été avec au programme, marche et pique-nique,
- La participation à 3 événements sportifs et adaptés organisés par le CCAS et la ville de Besançon,
- A la fin de l'année, un accompagnement à l'utilisation des transports en commun sera proposé aux participants qui le pourront et le souhaiteront.

L'action s'adresse à un public qui rencontre des problématiques de mobilité importantes, qui empêchent les déplacements en autonomie. Le transport des participants avec un taxi partagé est inclus dans le financement de l'action.

Participants attendus : groupe de 10 personnes

Le montant accordé pour ce projet piloté par la Maison des Séniors est de 7 168 €.

- Séniors, sportez-vous bien ! Groupe 2

L'action « sportez-vous bien », développée en 2023, s'adresse à un public en grande difficulté de mobilité, qui nécessite la mobilisation d'un transport pour accéder à l'activité et beaucoup d'étayage pendant la séance pour réaliser les exercices proposés.

Cependant, il a été constaté qu'une deuxième catégorie de public, plus mobile (capacité à utiliser les transports en commun), rencontre des obstacles à la pratique du sport (manque de confiance en soi, contraintes financières, manque d'information et de sensibilisation, préjugés liés à l'âge, crainte du jugement, manque de motivation).

L'action s'adresse prioritairement aux bénéficiaires ne pouvant accéder aux dispositifs existants sur la commune, du fait de leurs freins psychologiques ou financiers.

Une attention toute particulière sera portée aux processus de motivation, pour faire émerger des dynamiques personnelles et la motivation à s'engager sur la durée.

L'objectif pour ce groupe est de permettre une réassurance des participants quant à leur capacité et motivation à l'issue d'une année de pratique de sport. Par le biais de cette année tremplin, la Maison des Séniors vise à impulser une dynamique individuelle et collective, afin de permettre aux personnes concernées de s'inscrire ensuite dans la pratique régulière d'un sport adapté, en fréquentant les structures de droit commun en autonomie.

L'action envisagée vise la constitution d'un groupe d'une capacité de 14 participants au maximum, afin de garantir une réponse adaptée et individualisée. Il leur est proposé des séances d'une heure tous les 15 jours (hors vacances d'été), soit 20 séances au total, ainsi qu'une séance exceptionnelle et festive, organisée sur une journée d'été avec au programme, marche et pique-nique.

Participants attendus : groupe de 14 personnes

Le montant accordé pour ce projet piloté par la Maison des Séniors est de 2 465 €.

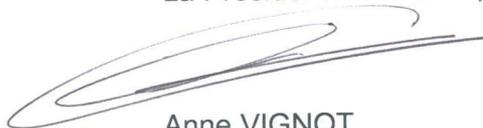
**Après délibération et à l'unanimité, les membres du Conseil d'Administration présents et représentés :**

✓ Votent favorablement la perception des subventions pour le financement de ces actions à hauteur de 67 684 €,

✓ Autorisent la Présidente ou son représentant à signer la convention susvisée et jointe en annexe, et ses éventuels avenants.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Besançon dans un délai de deux mois suivant sa publicité.*

Pour extrait conforme,  
La Présidente du CCAS,

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Anne VIGNOT', written over a horizontal line.

Anne VIGNOT

Pour : 12  
Abstentions : 0  
Contre : 0  
Ne prend pas part au vote : 0





**CONFERENCE DES FINANCEURS DE LA PREVENTION  
DE LA PERTE D'AUTONOMIE DES PERSONNES ÂGÉES**

**CONVENTION DE FINANCEMENT**

Entre

**Le Département du Doubs**

Et

**Le CCAS de Besançon  
2024-2025**

**Entre les soussignés :**

Le Département du Doubs,  
Dont le siège est situé 7 Avenue de la Gare d'Eau - 25031 BESANCON cedex  
Représenté par sa Présidente, **Madame Christine BOUQUIN**, dûment autorisée par  
délibération de la Commission permanente du 28 juin 2024

Ci-après désigné « le **Département** »

**D'une part,**

**Et :**

Le CCAS de Besançon  
Dont le siège est situé 7 - 9, rue Picasso 25050 BESANÇON  
Représenté par Madame Sylvie WANLIN, Vice-présidente

Ci-après désigné « **Le CCAS de Besançon** »

**D'autre part**

**Pour les besoins de la présente convention, le Département et le CCAS de Besançon pourront être dénommés collectivement les « parties » ou individuellement la « partie » selon le cas.**

**Vu :**

- le Code de l'action sociale et des familles, et notamment ses articles L.233-1 et suivants ;
- Le Code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment ses articles L.1111-9, III, 2° (compétence départementale en qualité de chef de file « autonomie des personnes ») et L. 3211-1 (compétence « autonomie des personnes ») ;
- la Loi n° 2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement ;
- le Décret n° 2016-209 du 26 février 2016 relatif à la Conférence des financeurs ;
- l'Arrêté du 28 février 2020 fixant le montant des concours alloués aux départements au titre de la Conférence des financeurs pour 2020 pris en application du a du V de l'article L. 14-10-5 du code de l'action sociale et des familles ;
- la Décision de la Conférence des financeurs en date du 1<sup>er</sup> avril 2021 arrêtant le programme d'actions ;
- La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;
- le décret n° 2019-536 du 29 mai 2019 pris pour l'application de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 susmentionnée ;
- le règlement (UE) 2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données personnelles et à la libre circulation de ces données (dit règlement général sur la protection des données (RGPD)) entré en application le 25 mai 2018 ;
- la délibération du ... en date du ... autorisant ... à signer la présente convention ;
- la délibération de la Commission permanente du 28 juin 2024 ;

**Considérant** que la politique engagée par le Département en matière d'autonomie vise à répondre pleinement aux attentes et besoins des personnes âgées et de leur entourage ;

**Considérant** que le projet initié et conçu par le CCAS de Besançon portant sur la mise en place de diverses actions collectives de prévention de la perte d'autonomie : Connectés à tout âge ; Séniors, oui au numérique ; Séniors Sportez vous Bien ; Séniors, sportez vous bien! (groupe 2: personnes mobiles) ; Journée Forum au Kursaal : Préparer et bien vivre sa retraite et Préparer et bien vivre sa retraite : "une nouvelle vie qui s'offre à moi" s'inscrivent

totalemment dans les orientations de la Conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie instituée par la loi d'adaptation de la société au vieillissement du 28 décembre 2015 et de son décret d'application du 26 février 2016, susvisés ;

**Considérant** que le projet ci-après présenté par le CCAS de Besançon participe de cette politique départementale en faveur de l'autonomie des personnes âgées.

## **IL EST CONVENU CE QUI SUIT :**

### **Article 1 : Objet de la convention**

Dans le cadre de la mise en œuvre du programme coordonné de financement des actions individuelles et collectives de prévention établi par la Conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie, la présente convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles le Département accorde, au CCAS de Besançon une participation financière pour six projets que le CCAS de Besançon met en œuvre à son initiative et sous sa responsabilité au cours des années 2024-2025.

Le CCAS de Besançon s'engage formellement à utiliser la participation financière pour les projets ci-dessous décrits.

#### **1.1 Projets**

##### ***Connectés à tout âge***

Mise en place de l'action : Organisation de 15 cycles de formation de 12 séances  
Possibilité d'un accompagnement de 2H à domicile par les formateurs pour répondre à des problématiques individuelles ou pour le déblocage d'une situation.  
Mise en place de 3 ateliers hebdomadaires dans 3 maisons de quartier, avec les formateurs pour prolonger l'accompagnement dans la durée

Objectifs : Permettre aux aînés d'utiliser les outils numériques et d'être autonomes dans les démarches de la vie quotidienne et de favoriser le maintien du lien avec leurs proches éloignés géographiquement.

Public : 400

##### ***Séniors, oui au numérique***

Mise en place de l'action : 1 journée événementielle dédiée avec stands de questions réponses, quiz,... animée par un prestataire extérieur  
avec notamment l'organisation de 6 ateliers

Objectifs :

- Faciliter l'accès au numérique
- Rassurer les seniors quant à leurs capacités à utiliser le numérique, apporter des réponses à leurs questions

Public : 150

### ***Séniors Sportez vous Bien***

Mise en place de l'action : Une séance de sport adapté santé tous les 15 jours en moyenne (20 séances par an) d'une durée d'1H30, encadrement par un professeur de sport adapté et 2 agents du CCAS

Objectifs :

- Prévenir l'état de fragilité
- Conserver, voire améliorer ses capacités physiques pour faire face aux défis du quotidien : se déplacer avec assurance dans et hors de son domicile.

Public : 10

### ***Séniors, sportez vous bien! (groupe 2: personnes mobiles)***

Mise en place de l'action : Une séance de sport adapté santé tous les 15 jours en moyenne (20 séances par an) d'une durée d'1H, encadrement par un professeur de sport adapté et 2 agents du CCAS

Objectifs :

- Prévenir l'état de fragilité
- Conserver, voire améliorer ses capacités physiques pour faire face aux défis du quotidien : se déplacer avec assurance dans et hors de son domicile.

Public : 14

### ***Journée Forum au Kursaal : Préparer et bien vivre sa retraite***

Mise en place de l'action : journée de renseignements et de conseils sur le thème "préparer et bien vivre sa retraite", en présence d'une vingtaine de partenaires réunis au Kursaal

Objectifs :

- Permettre aux personnes souhaitant préparer et bien vivre leur retraite de rencontrer les représentants des régimes de retraite de base et complémentaires ainsi que les associations dans les domaines des loisirs, de la culture, du bénévolat et services de la Ville et du Grand Besançon dédiés à la culture et à l'occupation du temps libre

Public : 300

### ***Préparer et bien vivre sa retraite : "une nouvelle vie qui s'offre à moi"***

Mise en place de l'action : 6 rencontres à thèmes, pour 20 personnes maximum, avec temps d'échanges avec l'intervenant. Extension de la journée forum

#### Objectifs :

- Accompagner les personnes dans la période charnière du passage à la retraite

Public : 120

## **1.2 Budget prévisionnel des actions**

Le budget prévisionnel des projets suivants est évalué à : (cf. annexe I)

- 83 500 € pour l'action Connectés à tout âge
- 9 085 € pour l'action Séniors, oui au numérique
- 16 980 € pour l'action Séniors Sportez vous Bien
- 7 739 € pour l'action Séniors, sportez vous bien! (groupe 2: personnes mobiles)
- 12 657 € pour l'action Journée Forum au Kursaal : Préparer et bien vivre sa retraite
- 8 175 € pour l'action Préparer et bien vivre sa retraite : "une nouvelle vie qui s'offre à moi"

Pour l'élaboration de ce budget, il est convenu que les coûts à prendre en considération comprennent l'ensemble des coûts occasionnés pour la mise en œuvre du projet notamment, tous les coûts directement liés à l'objet du projet qui sont :

- nécessaires à la réalisation du projet ;
- raisonnables selon le principe de bonne gestion ;
- engendrés pendant le temps de la réalisation du projet ;
- identifiables et contrôlables

## **Article 2 : obligations des parties**

### **2.1 Engagement financier du Département**

Le Département s'engage à verser au titre de la Conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées, un concours financier d'un montant total de : 67 684 € au CCAS de Besançon.

À charge pour le contractant de répartir ces sommes sur les postes comptables concernés.

### **2.2 Engagements du CCAS de Besançon**

Le CCAS de Besançon s'engage à ce que l'aide financière versée au titre de la Conférence des financeurs soit intégralement affectée au financement du projet concerné par la présente convention.

Le CCAS de Besançon devra établir un rapport d'activité annuel conformément à l'objet du financement de l'action définie à la présente convention.

#### Obligations concernant la communication

Le CCAS de Besançon s'engage à faire mention du soutien de la Conférence des financeurs du Doubs, sur tout support de communication et dans ses relations avec les tiers relatives à l'objet de la présente convention.

### **2.3 Engagements communs**

#### Obligations concernant la protection des données :

Le Département et le CCAS de Besançon s'engagent à respecter la réglementation sur la protection des données qui définit les conditions dans lesquelles des traitements de données à caractère personnel peuvent être créés.

Pour garantir le respect du RGPD et de la loi informatique et libertés, le Département et le CCAS de Besançon s'engagent plus particulièrement :

- à respecter la loi en termes d'information des personnes et de gestion de leurs droits (accès, rectification, suppression...);
- à mettre en œuvre les mesures utiles pour sécuriser les données à caractère personnel (DCP) ;
- à conserver les DCP pour une durée strictement nécessaire à l'exécution des objectifs fixés ;
- à respecter l'obligation d'informer les personnes concernées et la CNIL sous 72h en cas de violation de données.

### **Article 3 : Modalités de versement de la participation financière**

Le montant dû sera versé comme suit :

100 % à la signature de la présente convention, soit 67 684 €.

La participation est imputée sur les crédits du programme de la Conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie.

### **Article 4 : obligations financières du CCAS de Besançon et contrôle de l'emploi de la participation financière par le Département**

#### **4.1 Obligations financières du CCAS de Besançon**

Le CCAS de Besançon s'engage à ce que l'aide financière du Département soit intégralement affectée au financement du projet concerné par la présente convention.

En cas de non utilisation ou d'utilisation partielle de la subvention, le CCAS de Besançon s'engage à reverser spontanément l'intégralité ou le montant non utilisé de la subvention. A

défaut d'exécution spontanée, le remboursement pourra être demandé par le Département par l'émission d'un titre de recettes.

Le reversement de la subvention pourra également être exigé en cas d'utilisation non conforme à l'action prévue dans l'objet de la convention.

Le CCAS de Besançon doit pouvoir justifier en permanence de l'utilisation transparente et exclusive de l'aide financière reçue conformément aux actions définies dans la présente. A ce titre, le CCAS de Besançon est tenue d'adopter une comptabilité normalisée et respectera ses obligations au regard des législations fiscales et sociales spécifiques à son activité.

En outre, le CCAS de Besançon a interdiction de reverser sous forme de subvention tout ou partie de l'aide allouée à d'autres associations, sociétés ou œuvres.

Le CCAS de Besançon devra transmettre à la collectivité tout document financier qui atteste de la conformité des dépenses effectuées à l'objet de la subvention à l'adresse [cdfppa@doubs.fr](mailto:cdfppa@doubs.fr) :

- Un **document intermédiaire au 01/02/2025** concernant uniquement les dépenses pour l'année 2024
- Un **document final au 31/08/2025** reportant uniquement les dépenses pour l'année 2025

#### **4.2 Contrôle de l'emploi de la subvention par le Département**

Le Département du Doubs peut s'assurer, à tout moment du respect des engagements du CCAS de Besançon définis aux articles 2 et 4.1 et de la conformité de l'emploi de la subvention départementale à l'objet de la présente convention.

Pour ce faire, le Département se réserve, à tout moment, le droit de procéder aux opérations de contrôle sur pièces et sur place afin de s'assurer du respect des engagements du CCAS de Besançon. Le CCAS de Besançon s'engage à faciliter le contrôle départemental.

Au cas où le contrôle fait apparaître que tout ou partie des sommes versées n'a pas été utilisé ou l'a été à des fins autres que celles mentionnées à l'article 1, le Département du Doubs procédera au recouvrement des sommes indûment perçues par le CCAS de Besançon.

### **Article 5 : Bilan et Evaluation**

**5.1** Le CCAS de Besançon s'engage à intégrer les indicateurs suivants dans son bilan et suivi d'évaluation :

#### **1- Les indicateurs relatifs aux usagers accompagnés :**

- \* nombre de demandes et de participations (hommes-femmes, GIR) par activité proposée ;
- \* nombre de personnes âgées par tranches d'âges (60-69 ans, 70-79 ans, + de 80 ans) ;
- \* nombre et nature des actions de prévention engagées.

#### **2- Les indicateurs relatifs aux coopérations établies :**

- \* nombre de partenaires extérieurs impliqués (associations, bénévoles, prestataires...);
- \* nombre et nature des actions partenariales mises en œuvre ;
- \* nombre de concertations réalisées avec les partenaires (indiquer la nature, la fréquence ainsi que le nombre de rencontres impliquées) ;
- \* nombre de rencontres avec les usagers et les intervenants.

**5.2** Le CCAS de Besançon transmettra ces indicateurs pour les projets mentionnés à l'article 1 de la présente convention :

- dans un **bilan intermédiaire au 01/02/2025** reportant les données précitées concernant uniquement les réalisations pour l'année 2024 en format papier à la Direction de l'Autonomie, 7 avenue de la Gare d'Eau 25031 BESANCON cedex, et en format électronique à l'adresse suivante : [cdfppa@doubs.fr](mailto:cdfppa@doubs.fr)
- dans un **bilan final au 31/08/2025** reportant les données précitées concernant uniquement les réalisations pour l'année 2025 en format papier à la Direction de l'Autonomie, 7 avenue de la Gare d'Eau 25031 BESANCON cedex, et en format électronique à l'adresse suivante : [cdfppa@doubs.fr](mailto:cdfppa@doubs.fr)

L'ensemble de ces éléments d'évaluation seront transmis à la CNSA par le Département du Doubs (Direction de l'Autonomie) au 30 juin 2025 pour les éléments réalisés en 2024, au 30 juin 2026 pour les éléments réalisés en 2025 dans le rapport d'activité annuel de la Conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées.

## **Article 6 : Durée de la convention**

La présente convention entre en vigueur au jour de sa signature par les représentants habilités des deux parties, et prendra fin le **31 août 2025**.

## **Article 7 : Modification de la convention**

Toute modification de la présente convention fera l'objet d'un avenant écrit signé par le représentant habilité de chacune des parties.

Cet avenant précisera les éléments modifiés ou ajoutés à la convention, sans que ceux-ci puissent conduire à remettre en cause l'objet et l'économie générale de la présente convention.

Il est rappelé que tout avenant forme un ensemble contractuel unique et indissociable avec la convention qu'il modifie et qu'il est soumis aux dispositions qui la régissent.

## **Article 8 : Modalités de résiliation**

La présente convention pourra être résiliée :

- à tout moment, par volonté concordante des parties d'y mettre fin;

- à l'initiative du Département ou du CCAS de Besançon et à tout moment, pour motif d'intérêt général dûment justifié, par lettre recommandée avec accusé de réception adressée à l'autre partie. En pareille hypothèse, la partie ayant pris l'initiative de la rupture sera tenu d'indemniser l'autre partie du préjudice direct et certain résultant pour elle de la résiliation anticipée de la convention.
- En cas de non-respect par l'une ou l'autre des deux parties de l'une de ses obligations définies au présent contrat, et deux mois après réception par la partie défaillante d'une lettre recommandée avec avis de réception de mise en demeure de s'exécuter demeurée sans effet, la partie lésée pourra résilier de plein droit ledit contrat, c'est-à-dire sans qu'il soit nécessaire pour cela d'accomplir aucune formalité judiciaire. Cette résiliation ne pourra donner lieu à indemnisation. En cas de faute lourde, il sera procédé à la résiliation des dispositions conventionnelles sans préavis ni indemnité.

La résiliation de la présente convention ne met fin au contrat que pour l'avenir de sorte qu'elle n'a pas pour effet d'anéantir rétroactivement les actions réalisées en cours de contrat, ni d'affecter les droits et engagements contractuels de l'une ou l'autre partie consentis ou exercés avant la date de résiliation concernée.

La résiliation entraînera le reversement des fonds inutilisés à la date de résiliation.

En tout état de cause, les modalités techniques de départ non définies au sein des présentes seront négociées entre les parties.

### **Article 9 : Règlement des litiges**

Pour tout différend qui s'élèverait à l'occasion de la validité, l'interprétation ou de l'exécution de la présente convention, les parties conviennent de rechercher une solution amiable, préalablement à tout recours devant les tribunaux.

En cas de désaccord persistant, le litige pourra être porté par la partie la plus diligente devant le Tribunal administratif de Besançon

### **Article 10 – Annexes**

Fait partie intégrante de la présente convention et a la même valeur juridique, les documents suivants :

Annexe n° 1 : Budget prévisionnel de l'action Connectés à tout âge

Annexe n° 2 : Budget prévisionnel de l'action Séniors, oui au numérique

Annexe n° 3 : Budget prévisionnel de l'action Séniors Sportez vous Bien

Annexe n° 4 : Budget prévisionnel de l'action Séniors, sportez vous bien! (groupe 2: personnes mobiles)

Annexe n° 5 : Budget prévisionnel de l'action Journée Forum au Kursaal : Préparer et bien vivre sa retraite

Annexe n° 6 : Budget prévisionnel de l'action Préparer et bien vivre sa retraite : "une nouvelle vie qui s'offre à moi"

Toutefois, en cas de contradiction sur quelque point que ce soit entre les termes contenus dans cette annexe et ceux de la présente convention, cette dernière prévaudra.

Faite en deux exemplaires originaux de 16 pages (annexes comprises), dont un pour chacune des parties.

A BESANCON

Le **02 JUIL. 2024**

La Présidente du Conseil départemental

La Vice-présidente du CCAS de Besançon



**Christine BOUQUIN**

**Sylvie WANLIN**

**ANNEXE 1****Budget prévisionnel de l'action Connectés à tout âge**

Année 20 24 ou exercice du 2024 au 2025

CHARGES		Montant	PRODUITS		Montant
CHARGES DIRECTES			RESSOURCES DIRECTES		
60 - Achats		0	70 - Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services		
Prestations de services			74 - Subventions d'exploitation <sup>2</sup>		45.500
Achats matières et fournitures			Etat : préciser le(s) ministère(s), directions ou services déconcentrés sollicités cf. 1ère page		
Autres fournitures			Conférence des Financeurs		45.500
61 - Services extérieurs		31.000			
Locations		31.000			
Entretien et réparation					
Assurance			Conseil-s Régional(aux) :		
Documentation					
62 - Autres services extérieurs		47.500	Conseil-s Départemental (aux) :		
Rémunérations intermédiaires et honoraires		45.500			
Publicité, publication		2.000	Communes, communautés de communes ou d'agglomérations :		
Déplacements, missions					
Services bancaires, autres					
63 - Impôts et taxes		0			
Impôts et taxes sur rémunération					
Autres impôts et taxes					
64 - Charges de personnel		5.000	Organismes sociaux (CAF, etc. détailler) :		
Rémunération des personnels		5.000	Fonds européens (FSE, FEDER, etc.)		
Charges sociales			L'agence de services et de paiement (emplois aidés)		
Autres charges de personnel			Autres établissements publics		
65 - Autres charges de gestion courante		0	75 - Autres produits de gestion courante		1.950
			756 Coteations		1.950
			758 Dons manuels - Mécenat		
66 - Charges financières			76 - Produits financiers		
67 - Charges exceptionnelles			77 - Produits exceptionnels		
68 - Dotations aux amortissements, provisions et engagements à réaliser sur ressources affectées			78 - Reprises sur amortissements et provisions		
69 - Impôt sur les bénéfices (IS); Participation des salariés			79 - Transfert de charges		
CHARGES INDIRECTES REPARTIES AFFECTEES AU PROJET			RESSOURCES PROPRES AFFECTEES AU PROJET		
Charges fixes de fonctionnement			CCAS		36.050
Frais financiers			CCAS		
Autres			CCAS		
<b>TOTAL DES CHARGES</b>		<b>83.500</b>	<b>TOTAL DES PRODUITS</b>		<b>83.500</b>

**CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE**

66 - Emplois des contributions volontaires en nature			87 - Contributions volontaires en nature		
660 - Secours en nature			870 - Bénévolat		
661 - Mise à disposition gratuite de biens et services			871 - Prestations en nature		
662 - Prestations					
664 - Personnel bénévole			875 - Dons en nature		
<b>TOTAL</b>		<b>0</b>	<b>TOTAL</b>		<b>0</b>

La subvention sollicitée de 45500 €, objet de la présente demande représente 54.5 % du total des produits du projet (montant sollicité/total du budget) x 100

**ANNEXE 2****Budget prévisionnel de l'action Séniors, oui au numérique**

Année 20 24 ou exercice du 2024 au 2025

CHARGES	Montant	PRODUITS	Montant
CHARGES DIRECTES		RESSOURCES DIRECTES	
50 - Achats	400	70 - Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services	
Prestations de services	250	74 - Subventions d'exploitation <sup>2</sup>	4.400
Achats matières et fournitures	150	État : préciser le(s) ministère(s), directions ou services déconcentrés sollicités cf. 1ère page	
Autres fournitures		Conférence des financeurs	4.400
81 - Services extérieurs	285		
Locations	285		
Entretien et réparation			
Assurance		Conseil-s Régional(aux) :	
Documentation			
82 - Autres services extérieurs	4.000	Conseil-s Départemental (aux) :	
Rémunérations intermédiaires et honoraires	3.000		
Publicité, publication	1.000	Communes, communautés de communes ou d'agglomérations :	
Déplacements, missions			
Services bancaires, autres			
83 - Impôts et taxes	0		
Impôts et taxes sur rémunération			
Autres impôts et taxes			
84 - Charges de personnel	4.400	Organismes sociaux (CAF, etc. détailler) :	
Rémunération des personnels	4.400	Fonds européens (FSE, FEDER, etc.)	
Charges sociales		L'agence de services et de paiement (emplois aidés)	
Autres charges de personnel		Autres établissements publics	
85 - Autres charges de gestion courante	0	75 - Autres produits de gestion courante	0
		756. Cotisations	
		758. Dons manuels - Mécénat	
86 - Charges financières		76 - Produits financiers	
87 - Charges exceptionnelles		77 - Produits exceptionnels	
88 - Dotations aux amortissements, provisions et engagements à réaliser sur ressources affectées		78 - Reprises sur amortissements et provisions	
89 - Impôt sur les bénéfices (IS); Participation des salariés		79 - Transfert de charges	
<b>CHARGES INDIRECTES REPARTIES AFFECTEES AU PROJET</b>		<b>RESSOURCES PROPRES AFFECTEES AU PROJET</b>	
Charges fixes de fonctionnement		Fonds propres CCAS	4.685
Frais financiers		Fonds propres CCAS	
Autres		Fonds propres CCAS	
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>9.085</b>	<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>9.085</b>

**CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE**

96 - Emplois des contributions volontaires en nature		87 - Contributions volontaires en nature	
960 - Secours en nature		870 - Bénévolat	
961 - Mise à disposition gratuite de biens et services		871 - Prestations en nature	
962 - Prestations			
964 - Personnel bénévole		875 - Dons en nature	
<b>TOTAL</b>	<b>0</b>	<b>TOTAL</b>	<b>0</b>

La subvention sollicitée de 4400 €, objet de la présente demande représente 48,4 % du total des produits du projet (montant sollicité/total du budget) x 100.

**ANNEXE 3****Budget prévisionnel de l'action Séniors Sportez vous Bien**

Année 20 24 ou exercice du 07/2024 au 07/2025

CHARGES	Montant	PRODUITS	Montant
<b>CHARGES DIRECTES</b>		<b>RESSOURCES DIRECTES</b>	
60 - Achats	675	70 - Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services	
Prestations de services		74 - Subventions d'exploitation <sup>2</sup>	16.980
Achats matières et fournitures	675	Etat : préciser le(s) ministère(s), directions ou services déconcentrés sollicités cf. 1ère page	
Autres fournitures		Conférence des financeurs du Dots	7.158
61 - Services extérieurs	2.000		
Locations	2.000		
Entretien et réparation			
Assurance		Conseil-s Régional(aux) :	
Documentation			
62 - Autres services extérieurs	6.793	Conseil-s Départemental (aux) :	
Rémunérations intermédiaires et honoraires	2.705		
Publicité, publication	300	Communes, communautés de communes ou d'agglomérations:	
Déplacements, missions	3.788	Fonds propres CCAS	9.612
Services bancaires, autres			
63 - Impôts et taxes	0		
Impôts et taxes sur rémunération			
Autres impôts et taxes			
64 - Charges de personnel	7.512	Organismes sociaux (CAF, etc. détailler) :	
Rémunération des personnels	7.512	Fonds européens (FSE, FEDER, etc.)	
Charges sociales		L'agence de services et de paiement (emplois aidés)	
Autres charges de personnel		Autres établissements publics	
65 - Autres charges de gestion courante	0	75 - Autres produits de gestion courante	0
		756 Cotisations	
		758 Dons manuels - Mécénat	
66 - Charges financières		76 - Produits financiers	
67 - Charges exceptionnelles		77 - Produits exceptionnels	
68 - Dotations aux amortissements, provisions et engagements à réaliser sur ressources affectées		78 - Reprises sur amortissements et provisions	
69 - Impôt sur les bénéfices (IS); Participation des salariés		79 - Transfert de charges	
<b>CHARGES INDIRECTES REPARTIES AFFECTEES AU PROJET</b>		<b>RESSOURCES PROPRES AFFECTEES AU PROJET</b>	
Charges fixes de fonctionnement			
Frais financiers			
Autres			
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>16.980</b>	<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>16.980</b>

**CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE**

85 - Emplois des contributions volontaires en nature		87 - Contributions volontaires en nature	
860 - Secours en nature		870 - Bénévolat	
861 - Mise à disposition gratuite de biens et services		871 - Prestations en nature	
862 - Prestations			
864 - Personnel bénévole		875 - Dons en nature	
<b>TOTAL</b>	<b>0</b>	<b>TOTAL</b>	<b>0</b>

La subvention sollicitée de 7188 €, objet de la présente demande représente 42 % du total des produits du projet (montant sollicité/total du budget) x 100,

**ANNEXE 4****Budget prévisionnel de l'action Séniors, sportez vous bien! (groupe 2: personnes mobiles)**

Année 20 24 ou exercice du 07/2024 au 07/2025

CHARGES		Montant	PRODUITS	Montant
CHARGES DIRECTES			RESSOURCES DIRECTES	
60 - Achats		440	70 - Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services	
Prestations de services			74 - Subventions d'exploitation <sup>2</sup>	7.739
Achats matières et fournitures		440	Etat : préciser le(s) ministère(s), directions ou services déconcentrés sollicités cf. 1ère page	
Autres fournitures			conférence des financeurs du Doubs	2.485
81 - Services extérieurs		2.000		
Locations		2.000		
Entretien et réparation				
Assurance			Conseil-s Régional(aux):	
Documentation				
82 - Autres services extérieurs		2.325	Conseil-s Départemental (aux) :	
Rémunérations intermédiaires et honoraires		2.025		
Publicité, publication		300	Communes, communautés de communes ou d'agglomérations:	
Déplacements, missions			fonds propres ccas	5.274
Services bancaires, autres				
83 - Impôts et taxes		0		
Impôts et taxes sur rémunération				
Autres impôts et taxes				
84 - Charges de personnel		2.974	Organismes sociaux (CAF, etc. détailler) :	
Rémunération des personnels		2.974	Fonds européens (FSE, FEDER, etc.)	
Charges sociales			L'agence de services et de paiement (emplois aidés)	
Autres charges de personnel			Autres établissements publics	
85 - Autres charges de gestion courante		0	75 - Autres produits de gestion courante	0
			756, Cotisations	
			758, Dons manuels - Mécénat	
86 - Charges financières			76 - Produits financiers	
87 - Charges exceptionnelles			77 - Produits exceptionnels	
88 - Dotations aux amortissements, provisions et engagements à réaliser sur ressources affectées			78 - Reprises sur amortissements et provisions	
89 - Impôt sur les bénéfices (IS); Participation des salariés			79 - Transfert de charges	
CHARGES INDIRECTES REPARTIES AFFECTÉES AU PROJET			RESSOURCES PROPRES AFFECTÉES AU PROJET	
Charges fixes de fonctionnement				
Frais financiers				
Autres				
<b>TOTAL DES CHARGES</b>		<b>7.739</b>	<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>7.739</b>

**CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE**

86 - Emplois des contributions volontaires en nature		87 - Contributions volontaires en nature	
860 - Secours en nature		870 - Bénévolet	
861 - Mise à disposition gratuite de biens et services		871 - Prestations en nature	
862 - Prestations			
864 - Personnel bénévole		875 - Dons en nature	
<b>TOTAL</b>	<b>0</b>	<b>TOTAL</b>	<b>0</b>

La subvention sollicitée de 2485 €, objet de la présente demande représente 32 % du total des produits du projet (montant sollicité/total du budget) x 100.

**ANNEXE 5****Budget prévisionnel de l'action Journée Forum au Kursaal : Préparer et bien vivre sa retraite**Année 20 24 ou exercice du **جانور 2024** au **جويل 2025**

CHARGES		Montant	PRODUITS		Montant
CHARGES DIRECTES			RESSOURCES DIRECTES		
80 - Achats		1.422	70 - Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services		
Prestations de services		312	74 - Subventions d'exploitation <sup>2</sup>		3.731
Achats matières et fournitures		1.110	Etat : préciser le(s) ministère(s), directions ou services déconcentrés sollicités cf. 1ère page		
Autres fournitures			Conférence des Financiers		3.731
81 - Services extérieurs		420			
Locations		420			
Entretien et réparation					
Assurance			Conseil-s Régional(aux) :		
Documentation					
82 - Autres services extérieurs		2.309	Conseil-s Départemental (aux) :		
Rémunérations intermédiaires et honoraires		800			
Publicité, publication		1.000	Communes, communautés de communes ou agglomérations:		
Déplacements, missions		509			
Services bancaires, autres					
83 - Impôts et taxes		0			
Impôts et taxes sur rémunération					
Autres impôts et taxes					
84 - Charges de personnel		8.506	Organismes sociaux (CAF, etc. détailler) :		
Rémunération des personnels		8.506	Fonds européens (FSE, FEDER, etc.)		
Charges sociales			L'agence de services et de paiement (emplois aidés)		
Autres charges de personnel			Autres établissements publics		
85 - Autres charges de gestion courante		0	75 - Autres produits de gestion courante		0
			756. Cotisations		
			758. Dons manuels - Mécénat		
86 - Charges financières			76 - Produits financiers		
87 - Charges exceptionnelles			77 - Produits exceptionnels		
88 - Dotations aux amortissements, provisions et engagements à réaliser sur ressources affectées			78 - Reprises sur amortissements et provisions		
89 - Impôt sur les bénéfices (IS); Participation des salariés			79 - Transfert de charges		
CHARGES INDIRECTES REPARTIES AFFECTEES AU PROJET			RESSOURCES PROPRES AFFECTEES AU PROJET		
Charges fixes de fonctionnement			Fonds propres CCAS		8.926
Frais financiers			Fonds propres CCAS		
Autres			Fonds propres CCAS		
<b>TOTAL DES CHARGES</b>		<b>12.657</b>	<b>TOTAL DES PRODUITS</b>		<b>12.657</b>

**CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE**

86 - Emplois des contributions volontaires en nature		87 - Contributions volontaires en nature	
860 - Secours en nature		870 - Bénévolat	
861 - Mise à disposition gratuite de biens et services		871 - Prestations en nature	
862 - Prestations			
864 - Personnel bénévole		875 - Dons en nature	
<b>TOTAL</b>	<b>0</b>	<b>TOTAL</b>	<b>0</b>

La subvention sollicitée de 3731 €, objet de la présente demande représente 29.5 % du total des produits du projet  
(montant sollicité/total du budget) x 100.

**ANNEXE 6****Budget prévisionnel de l'action Préparer et bien vivre sa retraite : "une nouvelle vie qui s'offre à moi"**

Année 20 24 ou exercice du JUILLET 2024 au JUILLET 2025

CHARGES	Montant	PRODUITS	Montant
CHARGES DIRECTES		RESSOURCES DIRECTES	
60 - Achats	440	70 - Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services	
Prestations de services		74 - Subventions d'exploitation <sup>2</sup>	4.420
Achats matières et fournitures	440	Etat : préciser le(s) ministère(s), directions ou services déconcentrés sollicités cf. 1ère page	
Autres fournitures		Conférence des Financeurs	4.420
61 - Services extérieurs	919		
Locations	919		
Entretien et réparation			
Assurance		Conseil-s Régional(aux) :	
Documentation			
62 - Autres services extérieurs	3.980	Conseil-s Départemental (aux) :	
Rémunérations intermédiaires et honoraires	1.980		
Publicité, publication	2.000	Communes, communautés de communes ou d'agglomérations:	
Déplacements, missions			
Services bancaires, autres			
63 - Impôts et taxes	0		
Impôts et taxes sur rémunération			
Autres impôts et taxes			
64 - Charges de personnel	2.836	Organismes sociaux (CAF, etc. détailler) :	
Rémunération des personnels	2.836	Fonds européens (FSE, FEDER, etc.)	
Charges sociales		L'agence de services et de paiement (emplois aidés)	
Autres charges de personnel		Autres établissements publics	
65 - Autres charges de gestion courante	0	75 - Autres produits de gestion courante	0
		758. Cotisations	
		758. Dons manuels - Mécénat	
66 - Charges financières		76 - Produits financiers	
67 - Charges exceptionnelles		77 - Produits exceptionnels	
68 - Dotations aux amortissements, provisions et engagements à réaliser sur ressources affectées		78 - Reprises sur amortissements et provisions	
69 - Impôt sur les bénéfices (IS); Participation des salariés		79 - Transfert de charges	
CHARGES INDIRECTES REPARTIES AFFECTEES AU PROJET		RESSOURCES PROPRES AFFECTEES AU PROJET	
Charges fixes de fonctionnement		Fonds propres CCAS	3.755
Frais financiers		Fonds propres CCAS	
Autres		Fonds propres CCAS	
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>8.175</b>	<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>8.175</b>

**CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE**

66 - Emplois des contributions volontaires en nature		67 - Contributions volontaires en nature	
660 - Secours en nature		670 - Bénévolat	
661 - Mise à disposition gratuite de biens et services		671 - Prestations en nature	
662 - Prestations			
664 - Personnel bénévole		675 - Dons en nature	
<b>TOTAL</b>	<b>0</b>	<b>TOTAL</b>	<b>0</b>

La subvention sollicitée de 4420 €, objet de la présente demande représente 54 % du total des produits du projet (montant sollicité/total du budget) x 100.